

Paris, le 5 décembre 2025

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 13/11/2025 En visioconférence

PRESENTS : Drs ATTAL Stéphane, FAUCHIER Véronique, DE BARY Jean Brice, MAUBOURGUET Nathalie, MEYVAERT Pascal, STARGALA Vincent et UNVOIS Rémi.

ABSENTS ET REPRESENTES : COQUET Pierre-Marie (pouvoir Dr Meyvaert), DUQUESNEL Luc (pouvoir Dr Meyvaert), SINGER Charles (pouvoir Dr Meyvaert), DE BASTARD Laurent (pouvoir en blanc), BASSET Jean-Christian, DACQUIGNY Eric, FOURNIER Sophie, PETTINI Michaël, LORTHIOIR Fabrice (pouvoir Dr Meyvaert), THOMAS Jean-Luc, ROCHETEAU Marie, BRUNET Pierre Philippe, ODDOS Bernard.

Début de séance 20h45

Ordre du jour :

Mot de bienvenue du Président, qui s'excuse d'avoir oublié d'organiser des élections du Bureau cette année vu les statuts de l'association. En accord avec les présents, ces élections seront organisées lors de l'AG 2026.

- Pouvoirs à donner,
- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 18.12.2024 (en PJ) : à l'unanimité.
- **Rapport moral 2025 du Président** : vote favorable à l'unanimité.
 - ✓ **Décret du 04/09/2025** : les instances représentatives des Médecins coordonnateurs en EHPAD n'ont pas été entendues après près de 2 ans de négociation. Il n'y a pas, contrairement à nos revendications, 2 contrats distincts, l'un pour assurer la coordination en EHPAD, l'autre comme prescripteur. La télécoordination en EHPAD est officiellement reconnue. Les présents s'accordent pour que le syndicat pèse dans les négociations de l'arrêté d'application annoncé.
 - ✓ **Loi fin de vie** : dans le cadre du collectif des soignants contre l'AAM, le syndicat va participer au lobbying contre cette Loi auprès des sénateurs dans un premier temps et des députés en deuxième lecture le cas échéant, mais le Dr MEYVAERT, président du SMCG-CSMF, a peu d'espoir de pouvoir contrer le vote d'une Loi soutenue par la population, même si elle est désinformée par l'association ADMD. Il faut au minimum se battre pour obtenir des garanties comme le droit au retrait, la suppression du délit d'entrave, etc...
 - ✓ **Représentation à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)** : pour la première fois, le SMCG-CSMF, comme d'autres représentants des Medco, peut candidater pour le Conseil d'Administration de la CNSA, ce qui permettra d'être en amont des informations de cette instance. Peu de chance d'obtenir un poste de titulaire ou de suppléant vu le nombre de formations représentatives.

SMCG-CSMF

SYNDICAT DES MEDECINS COORDONNATEURS, EHPAD ET AUTRES STRUCTURES, GENERALISTES OU GERIATRES
79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS – Tél. 06.12.72.00.57 mail : secretariat@smcg-csmf.org

- **Rapport financier 2025 du Trésorier** et vote favorable à l'unanimité :

Le poste de Trésorier étant vacant, le Président informe les présents et représentés que les recettes et les dépenses ainsi que le solde positif sera adressée par mail par Laurence NOEL, assistante du syndicat, avec le PV de la présente AGO.

Solde du compte au 31/12/2024 = + 4 317,10 €

- ✓ Recettes 2025 + 780 € (13 cotisations à 60 €)
- ✓ Dépenses 2025 :
 - don Les Généralistes-CSMF (dédommagement Laurence NOEL, assistante de direction) : 1500 €
 - Banque CMPS : frais commissions 36 €

Nouveau solde au 13/11/2025 : **+ 3 573,97 €**

A l'unanimité, également est voté le montant de 1500 € pour dédommager Laurence NOEL de sa fonction de secrétaire du syndicat que le Président remercie chaleureusement pour son efficacité et sa réactivité qui ne sont plus à démontrer.

- **Fixation du montant de la cotisation 2026 : inchangé soit 60 €** pour les non adhérents à la CSMF, les adhérents à la CSMF étant membres de droit au SMCG-CSMF, ce qui ne doit pas les empêcher de faire un don chaque année (bulletin d'adhésion en PJ).
- **Projections 2026 :**
 1. Suivi de l'évolution des discussions parlementaires sur la Loi fin de vie et lobbying,
 2. Suivi de l'arrêté dur la télécoordination en EHPAD,
 3. Défense des adhérents.
- **Questions diverses :**
 1. Constat que les autorités poussent les EHPAD au budget global. Inciter dans ce cas les médecins généralistes à facturer leurs actes à leur CPAM et non à l'EHPAD.
 2. Vincent STARGALA est Medco exclusif et accueille à ce titre des internes en Médecine Générale. Pourtant, le Département de Médecine Générale (DMG) de Nancy lui refuse les indemnités de MSU. Il est en discussion avec le DMG à ce sujet. Le SMCG-CSMF pourrait venir en soutien dans sa démarche.

Fin de séance 21h50.

Docteur Pascal MEYVAERT,
Président